

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/NOV/115	OBJET : REMPLACEMENT DE MADAME NATHALIE COSSERON AUX DIFFERENTES INSTANCES MUNICIPALES
<u>Date du conseil municipal</u> 14/11/2024	
<u>Date de la convocation</u> 06/11/2024	
<u>Date de l'affichage</u> 07/11/2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le six novembre deux mille vingt-quatre.

Étaient présents :

Nolwenn **LE BOUTER**, Maire.

Alban **LANSSELLE**, Philippe **DUCQ**, Stéphanie **DEGAND**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Fabrice **HOULIER**, Nathalie **PIEUSSESGUES**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Martial **DISCH**, Suzanna **MARTINET**, Sylvie **GALLOCHER**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET** Conseillers municipaux.

Étaient représentés :

Luis José **TENTE MARQUES**, pouvoir à Stéphanie **DEGAND**

Valérie **JACKY**, pouvoir à Angélique **RAPPAILLES**

Nimca **CIGE**, pouvoir à Alban **LANSSELLE**

Mahmut **GÜNER** pouvoir à Chantal **REGNAULT-GALLOIS**

Anne-Laure **DE BELLEVILLE** pouvoir à Philippe **DUCQ**

Michel **BILLOUT** pouvoir à Clotilde **LAGOUTTE**

Était absent :

Thomas **LECONTE**

Edith **LION** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Collectivités Territoriales
077-217703271-20241120-DELIB-2024-115-DE
Date de télétransmission : 20/11/2024
Date de réception préfecture : 20/11/2024

DELIBERATION

OBJET : REMPLACEMENT DE MADAME NATHALIE COSSERON AUX DIFFERENTES INSTANCES MUNICIPALES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-21,

VU la délibération n°2020/SEPT/89 du 21 septembre 2020, portant création des commissions municipales,

VU la délibération n°2020/SEPT/90 du 21 septembre 2020, portant désignation des membres de la commission Qualité de Vie,

VU la délibération n°2020/SEPT/96 du 21 septembre 2020, portant désignation des membres du Comité Consultatif Éducation,

VU la démission de Madame Nathalie COSSERON de ses fonctions de Conseiller Municipal ayant pris effet le 02 octobre 2024,

VU le courrier recommandé adressé à Monsieur Julien BOUDET, le 02 octobre 2024, suivant sur la liste « Le Nouvel Élan, Humain et Écologique » l'informant de sa désignation aux fonctions de conseiller municipal en remplacement de Madame Nathalie COSSERON,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITÉ** (28 voix **POUR**)

ARTICLE 1 : Accepte de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un remplaçant de Madame Nathalie COSSERON pour siéger à la commission Qualité de Vie et au Comité Consultatif Éducation (article L.2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'**UNANIMITÉ** (28 voix **POUR**)

ARTICLE 2 : Accepte de procéder au remplacement de Madame Nathalie COSSERON, conseillère municipale démissionnaire, aux commissions suivantes :

- Commission Qualité de Vie
- Comité Consultatif Éducation

ARTICLE 3 : Approuve la désignation de Monsieur Julien BOUDET pour siéger aux commissions citées à l'article 1.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire


Noëlwenh LE BOUTER

Le secrétaire de séance


Edjith LION

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Télétransmission en Sous-Préfecture
le 20 NOV. 2024
Et de la transmission ou notification et
de la publication le 20 NOV. 2024

Le Maire


Noëlwenh LE BOUTER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut être contesté en cas d'excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20241120-DELIB-2024-115-DE
Date de dépôt en préfecture : 20/11/2024
Date de notification préfecture : 20/11/2024